2019 - Rapport National de la CMS

Date limite pour la soumission des rapports nationaux : 17 août 2019

Période visée par le rapport : avril 2017 à août 2019

Les parties sont encouragées à répondre à toutes les questions. Les Parties sont également priées de fournir des réponses complètes, le cas échéant.

La Résolution 9.4 de la COP a appelé les Secrétariats et les Parties aux Accords de la CMS à collaborer à la mise en œuvre et à l'harmonisation de l'établissement de rapports en ligne. Le Système de rapports en ligne de la famille de la CMS (ORS) a été mis en œuvre et utilisé avec succès par la CMS, l'AEWA, l'IOSEA et le MdE Requins en collaboration avec le PNUE-WCMC.

La Décision 12.4 demandait au Secrétariat, en tenant compte des avis du groupe consultatif informel, d'élaborer une proposition à soumettre à l'approbation de la 48e réunion du Comité permanent (StC48) pour une révision du modèle de rapport national qui sera transmise à la 13e Session de la Conférence des Parties et ultérieurement la suite. Le nouveau format a été adopté par le StC48 en octobre 2018 et rendu disponible en version hors ligne téléchargeable sur le site Web de la CMS en décembre 2018. Le format révisé vise notamment à collecter des données et des informations pertinentes pour huit indicateurs adoptés par la COP12 afin d'évaluer la mise en œuvre du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023.

Cette version en ligne du format suit strictement le format adopté par le StC48. En outre, comme l'a demandé le StC48, il contient des informations préremplies, notamment dans les sections II et III, sur la base des informations disponibles au Secrétariat. Cela comprend des listes d'espèces personnalisées par les Parties. Veuillez noter que les listes comprennent des taxons au niveau de l'espèce provenant de la ventilation des taxons inscrits à l'Annexe II à un niveau supérieur à celui de l'espèce. Veuillez revoir l'information et la mettre à jour ou la modifier, au besoin.

Le Secrétariat a également été prié d'élaborer et de produire un document d'orientation pour accompagner tout format de rapport national révisé. Veuillez noter que des conseils ont été fournis pour un certain nombre de questions tout au long du rapport national, à la fois dans le texte et sous forme de conseils d'utilisation (affichés via l'icône " i " d'information).

Pour toute question, veuillez contacter Mme María José Ortiz, Administratrice chargée de la gestion de programme, maria-jose.ortiz@cms.int.

Synthèse générale des messages clés

Dans votre pays, au cours de la période couverte par le présent rapport, que révèle ce rapport sur:

CONSEIL : Cette section vous invite à résumer brièvement les aspects les plus importants de la mise en œuvre de la CMS dans votre pays et vos préoccupations majeures à propos de certaines aires. Veuillez s'il-vous-plaît limiter ceux-ci à la période couverte par le présent rapport uniquement. Vos réponses seront basées sur l'information contenue dans le corps du rapport : le but de cette section est de distiller l'information technique du rapport en plusieurs messages simples et brefs, de « haut-niveau », à l'attention des dirigeants et d'un public plus large. Malgré la brièveté des propos, veuillez être spécifique quand vous le pouvez, ex. « Une nouvelle loi sur la faune sauvage promulguée en 2018 a doublé les sanctions pour l'empoisonnement d'oiseaux sauvages » est plus informatif que « des lois renforcées » ; « Un manque de 50% dans le cofinancement du projet FEM sur les gazelles » est plus informatif que « manque de financement ».

Les aspects les plus réussis de la mise en œuvre de la Convention ? (Énumérez jusqu'à cinq éléments)
› 1- Existance de trois de formateurs du concept de conservation des oiseaux d'eau migrateurs
2- Le Cameroun a enclenché la procédure d'hadésion à l'Accord AEWA (processus achévé avec la promulgation de la loi y relative) ;
3- Le Cameroun a également enclenché la procédure d'hadésion à l'Accord sur les gorilles ;
4- Existance d'un guide sur la voie de migration Est-Atlantique Africaine ;
5- Initiatives en cours pour définir les couloirs de migration des grands mammifères (BSB Yamoussa, TRIDOM) ;

Les plus grandes difficultés dans la mise en œuvre de la Convention ? (Énumérez jusqu'à cinq éléments):
› 1- Difficultés de mobilisation des ressources financières ;
2- Abscense d’un cadre de concertation muti-acteurs ;
3- Abscence de plan de gestion de certaines espèces migratrices ;
4- Insuffisance de connaissances sur l’ensemble des espèces migratrices présentes au Cameroun et leurs aires de répartition ;
5- Insuffisances des capacités en matière de suivi des espèces migratrices.

Les principales priorités pour la mise en œuvre future de la Convention ? (Énumérez jusqu'à cinq éléments):
› 1- Cartographier les habitats de migration
2- Etablir une liste des espèces migratrices par habitat
3- Elaborer un protocole de suivi des espèces par habitat
4- Créer un site web dedié aux habitats/espèces de migration

I. Information Administrative

Nom de la Partie Contractante
› Cameroun

Date d'entrée en vigueur de la Convention dans votre pays (JJMMAA)
› 01.11.1983

Territoires exclus de l'application de la Convention
›

Compilateur de rapport

Nom et titre
› LEKEALEM JOSEPH, Directeur de la Faune et des Aires Protégées

Nom complet de l'établissement
› Ministère des Forêts et de la Faune

Téléphone
› + 237 699 87 95 43

Courriel
› lekealemjoseph@yahoo.fr

Point Focal National Officiel de la CMS

Nom et titre du point focal officiel
› LEKEALEM JOSEPH, Directeur de la Faune et des Aires Protégées

Nom complet de l'établissement
› Ministère des Forêts et de la Faune

Adresse Postale
› Yaounde, Cameroun

Téléphone
› + 237 699 87 95 43

Courriel
› lekealemjoseph@yahoo.fr

Représentant au Conseil Scientifique

Nom et titre
›

Nom complet de l'établissement
›

Adresse Postale
›

Téléphone
›

Courriel
›

II. Adhésion/ratification des accords/MdE de la CMS

Veuillez confirmer l'état de la participation de votre pays aux Accords/MdE suivants, et indiquer toute mise à jour ou correction requise:
Please select only one option
☑ Oui, les listes sont exactes et à jour
☐ Non, mises à jour ou corrections requises

Mises à jour ou corrections:
›

Participation du pays aux Accords/MdE:
Please select only one per line

	Partie / Signataire	**État de l'aire de répartition, mais qui n'est pas Partie/Signataire**	**Non applicable (=n'est pas un État de l'aire de répartition)**
MdE sur les lamantins et les petits cétacés d'Afrique occidentale	☐	☑	☐
MdE sur l'éléphant d'Afrique occidentale	☐	☐	☐
Accord sur les phoques de la mer des Wadden	☐	☐	☐
MdE sur les oiseaux de prairie d'Amérique du Sud	☐	☐	☐
MdE sur le cerf du sud andin	☐	☐	☐
MdE sur le courlis à bec grêle	☐	☐	☐
MdE sur la grue de Sibérie	☐	☐	☐
MdE sur les requins	☐	☑	☐
MdE sur l'antilope Saïga	☐	☐	☐
MdE sur l'oie des Andes à tête rousse	☐	☐	☐
MdE sur les cétacés des îles du Pacifique	☐	☐	☐
MdE sur le phoque moine de l'Atlantique	☐	☐	☐
MdE sur la population centre-européenne de la grande outarde	☐	☐	☐
MdE sur les tortues marines IOSEA	☐	☐	☐
MdE sur les flamants des hautes Andes	☐	☐	☐
Accord sur les gorilles	☐	☑	☐
EUROBATS	☐	☐	☐
MdE sur les dugongs	☐	☐	☐
MdE sur le cerf de Boukhara	☐	☐	☐
MdE sur les oiseaux de proie migrateurs en Afrique et en Eurasie	☐	☑	☐

MdE sur les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique	☑	☐	☐
ASCOBANS	☐	☐	☐
MdE sur le phragmite aquatique	☐	☐	☐
AEWA	☐	☑	☐
ACCOBAMS	☐	☐	☐
ACAP	☐	☐	☐

III. Espèces inscrites aux annexes de la convention

Veuillez confirmer que le fichier Excel lié ci-dessous identifie correctement les espèces de **l'Annexe I** pour lesquelles le pays est un État de l'aire de répartition.
Veuillez télécharger ici la liste des espèces inscrites à l'Annexe I pour votre pays.

CONSEIL : L'Article I(1)(h) de la Convention défini dans quel cas un pays est un Pays de l'aire de répartition pour une espèce donnée, en faisait aussi référence à la définition d'« aire de répartition » de l'Article I(1)(h). Le dernier désigne toutes les aires qu'une espèce migratrice habite, temporairement ou pas, traverse ou survole à n'importe quel moment de sa route migratoire normale. Avec l'adoption du format actuel pour les rapports nationaux, le Comité Permanent est conscient du fait que dans certains cas il est difficile de déterminer la route migratoire « normale » d'une espèce et, par exemple, de distinguer celle-ci de comportements aberrants ou erratiques. Ce problème a été identifié et fera l'objet d'une possible analyse dans le futur par le Comité de session du Conseil scientifique de la CMS. Entretemps, si vous hésitez, veuillez suivre l'interprétation qui selon vous sert au mieux les objectifs plus larges de la Convention.
Des remarques sur l'application de la Convention sur les Territoires d'Outre-mer/Régions Autonomes des Parties est disponible ici :https://www.cms.int/sites/default/files/instrument/territories_reservations%202015.pdf
Toutes les références présentes dans le format de rapport sous le terme d'« espèces » doivent être entendues comme incluant les sous-espèces lorsqu'une Annexe de la Convention les précise ou lorsque le contexte l'exige ainsi.
Please select only one option
☐ Oui, le fichier est correct et à jour (merci de télécharger le fichier en guise de confirmation, et d'inclure (si souhaité) des commentaires sur les espèces individuelles)
☐ Non, des modifications sont nécessaires et elles sont précisées dans la version modifiée du fichier Excel fourni (veuillez télécharger le fichier modifié en cliquant sur le bouton ci-dessous).

Veuillez confirmer que le fichier Excel lié ci-dessous identifie correctement les espèces de l'**Annexe II** pour lesquelles le pays est un état de l'aire de répartition.
Veuillez télécharger ici la liste des espèces inscrites à l'Annexe II pour votre pays.

CONSEIL : Voir la boîte Conseil de la question III.1 à propos de l'interprétation des termes « État de l'aire de répartition ».
Please select only one option
☐ Oui, le fichier est correct et à jour
☐ Non, des modifications sont nécessaires et elles sont précisées dans la version modifiée du fichier Excel fourni (veuillez télécharger le fichier modifié en cliquant sur le bouton ci-dessous)

IV. Interdiction légale de la prise d'espèces de l'Annexe I

Le prélèvement d'espèces de l'Annexe I est-il interdit par la législation nationale ou territoriale conformément à l'Article III(5) de la CMS ?
Please select only one option
☐ Oui pour toutes les espèces de l'Annexe I
☑ Oui pour certaines espèces
☐ Oui pour une partie du pays, ou un ou plusieurs territoires particuliers
☐ Non

Veuillez indiquer le(s) statut(s) juridique(s) concerné(s)
›

Dérogations: Lorsque le prélèvement d'espèces inscrites à l'Annexe I est interdit par la législation nationale, des dérogations ont-elles été accordées à cette interdiction ?
Please select only one option
☐ Oui
☐ Non

Si oui, veuillez indiquer, dans le fichier Excel lié ci-dessous, quelles espèces, quelles raisons parmi celles de l'Article III(5) (a) à (d) de la CMS justifient la dérogation, toute limitation temporelle ou spatiale applicable à cette dérogation et la nature des "circonstances extraordinaires" qui rendent cette dérogation nécessaire.
Veuillez télécharger ici la liste des espèces, sélectionner tout ce qui s'applique et télécharger le fichier modifié à l'aide du bouton ci-dessous.

D'après l'Article III(5) de la Convention, des dérogations à une interdiction légale de prélèvement d'espèces inscrites à l'Annexe I peuvent se faire uniquement pour une (ou plusieurs) des raisons spécifiées dans les alinéas (a)-(d) de cet Article. Pour toutes les espèces que vous ajoutez sur ce tableau, vous devez donc identifier (dans la deuxième colonne du tableau du fichier Excel) au moins une de ces raisons, qui justifie la dérogation relative à cette espèce. Dans le cas où vous identifiez la raison (d) comme pertinente, veuillez expliquer (dans la troisième colonne) la nature de ces « circonstances extraordinaires » concernées.
D'après l'Article III(5), les dérogations accordées pour une des quatre raisons doivent également être « précises quant à leur contenu et limitées dans le temps et l'espace ». Veuillez donc s'il-vous-plait déclarer quelles sont les limites spécifiques obligatoires de temps et d'espace dans chacun des cas, en utilisant la troisième colonne ; et veuillez indiquer la date à laquelle chaque dérogation a été notifiée au Secrétariat conformément à l'Article III(7).

Veuillez indiquer dans le fichier Excel lié ci-dessous les espèces pour lesquelles la prise est interdite.
Veuillez télécharger ici la liste des espèces, sélectionner tout ce qui s'applique et télécharger le fichier modifié à l'aide du bouton ci-dessous.
Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

Section_IV_interdiction_de_prélèvement_Cameroun.xlsx

Veuillez indiquer le(s) statut(s) juridique(s) concerné(s)
›

Dérogations: Lorsque le prélèvement d'espèces inscrites à l'Annexe I est interdit par la législation nationale, des dérogations ont-elles été accordées à cette interdiction ?
Please select only one option
☐ Oui
☑ Non

Si oui, veuillez indiquer, dans le fichier Excel jointlié ci-dessous, quelles espèces, quelles raisons parmi celles de l'Article III(5) (a) à (d) de la CMS justifient la dérogation, toute limitation temporelle ou spatiale applicable à cette dérogation et la nature des "circonstances extraordinaires" qui rendent cette dérogation nécessaire.
Veuillez télécharger ici la liste des espèces, sélectionner tout ce qui s'applique et télécharger le fichier modifié à l'aide du bouton ci-dessous.

D'après l'Article III(5) de la Convention, des dérogations à une interdiction légale de prélèvement d'espèces inscrites à l'Annexe I peuvent se faire uniquement pour une (ou plusieurs) des raisons spécifiées dans les alinéas (a)-(d) de cet Article. Pour toutes les espèces que vous ajoutez sur ce tableau, vous devez donc identifier (dans la deuxième colonne du tableau du fichier Excel) au moins une de ces raisons, qui justifie la dérogation relative à cette espèce. Dans le cas où vous identifiez la raison (d) comme pertinente, veuillez expliquer (dans la troisième colonne) la nature de ces « circonstances extraordinaires » concernées.
D'après l'Article III(5), les dérogations accordées pour une des quatre raisons doivent également être « précises quant

à leur contenu et limitées dans le temps et l’espace ». Veuillez donc s’il-vous-plait déclarer quelles sont les limites spécifiques obligatoires de temps et d’espace dans chacun des cas, en utilisant la troisième colonne ; et veuillez indiquer la date à laquelle chaque dérogation a été notifiée au Secrétariat conformément à l’Article III(7).

Lorsque le prélèvement de toutes les espèces inscrites à l'Annexe I n'est pas interdit et que les motifs des dérogations prévues à l'Article III(5) ne s'appliquent pas, des mesures sont-elles prises pour élaborer une nouvelle législation visant à interdire le prélèvement de toutes les espèces concernées ?
Please select only one option
☐ Oui
☐ Non

Si oui, veuillez indiquer lequel des stades de développement suivants s'applique:
Please select only one option
☐ Législation à l'étude
☐ Legislation en cours d'élaboration
☐ Rédaction complète de la législation et examen en vue de son adoption au cours de l'année

›
☐ Other

›

Veuillez indiquer dans le fichier Excel lié ci-dessous les espèces pour lesquelles la prise est interdite. Veuillez télécharger ici la liste des espèces, sélectionner tout ce qui s'applique et télécharger le fichier modifié à l'aide du bouton ci-dessous.

Veuillez indiquer le(s) statut(s) juridique(s) concerné(s)
›

Lorsque le prélèvement de toutes les espèces inscrites à l'Annexe I n'est pas interdit et que les motifs des dérogations prévues à l'Article III(5) ne s'appliquent pas, des mesures sont-elles prises pour élaborer une nouvelle législation visant à interdire le prélèvement de toutes les espèces concernées ?
Please select only one option
☐ Oui
☐ Non

Si oui, veuillez indiquer lequel des stades de développement suivants s'applique:
Please select only one option
☐ Législation à l'étude
☐ Legislation en cours d'élaboration
☐ Rédaction complète de la législation et examen en vue de son adoption au cours de l'année

›
☐ Other

›

Lorsque le prélèvement de toutes les espèces inscrites à l'Annexe I n'est pas interdit et que les motifs des dérogations prévues à l'Article III(5) ne s'appliquent pas, des mesures sont-elles prises pour élaborer une nouvelle législation visant à interdire le prélèvement de toutes les espèces concernées ?
Please select only one option
☐ Oui
☐ Non

Veuillez indiquer lequel des stades de développement suivants s'applique:
Please select only one option
☐ Législation à l'étude
☐ Legislation en cours d'élaboration
☐ Rédaction complète de la législation et examen en vue de son adoption au cours de l'année

›
☐ Other

›

Y a-t-il des navires battant pavillon de votre pays qui procèdent de facon délibérée à des prelévèments d’espèces inscrites à l'Annexe I en dehors des limites de juridiction nationale ?
Please select only one option
☐ Oui
☐ Non

☐ Inconnue

Veuillez fournir plus d'informations sur les circonstances de la prise, y compris tout plan futur concernant cette prise.
›

V. Sensibilisation

(SPMS Objectif 1: Les individus sont conscients des multiples valeurs des espèces migratrices et de leurs habitats et systèmes migratoires, ainsi que des mesures qu'ils peuvent prendre pour les conserver et pour assurer la durabilité de toute utilisation.)

Au cours de la période considérée, veuillez indiquer les mesures prises par votre pays pour sensibiliser davantage la population aux valeurs des espèces migratrices, de leurs habitats et de leurs systèmes migratoires(veuillez noter que les réponses données à la section XVIII sur l'Objectif 15 du SPMS peuvent également être pertinentes). (cochez tout ce qui s'applique)

☑ Campagnes sur des thèmes spécifiques
☐ Programmes d'enseignement dans les écoles ou les collèges
☐ Publicité dans la presse et les médias, y compris les médias sociaux
☐ Célébrations, expositions et autres événements communautaires
☐ Engagement de groupes d'intervenants spécifiques
☐ Publications spéciales
☑ Interprétation dans les réserves naturelles et autres sites
☐ Autre (veuillez préciser)

›
☐ Aucune mesure n'a été prise

Impact des actions

Veuillez indiquer tout élément spécifique des résolutions 11.8 (Rev. COP12) (Plan de communication, d'information et de sensibilisation) et 11.9 (Journée mondiale des oiseaux migrateurs) de la COP de la CMS qui a été particulièrement mis en avant par ces actions.

› le Cameroun a abrité un atelier national AEWA en 2016. Celui-ci a été l'élement déclencheur du processus d'hadésion du pays à cette initiative.

Dans l'ensemble, dans quelle mesure ces mesures de sensibilisation ont-elles permis d'atteindre leurs objectifs ? Cochez une case

Please select only one option

☐ 1 très peu d'impact
☐ 2 faible impact
☐ 3 bon impact
☑ 4 impact positif important
☐ Inconnu

Veuillez indiquer la ou les principales formes de preuve qui ont été utilisées pour faire cette évaluation.

› Adoption de la loi par l'assemblée Nationale.

VI. Intégration des espèces migratrices dans d'autres secteurs et processus

(SPMS Objectif 2 Les multiples valeurs des espèces migratrices et de leurs habitats ont été intégrées aux niveaux international, national et local dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté et dans les processus de planification, y compris des moyens de subsistance, et sont intégrées dans les comptes nationaux, selon qu'il convient, et dans les systèmes de production de rapports.)

La conservation des espèces migratrices figure-t-elle actuellement dans les stratégies et/ou processus de planification nationaux ou locaux de votre pays en matière de développement, de réduction de la pauvreté et/ou de moyens de subsistance ?

Please select only one option

☐ Oui
☑ Non

Veuillez fournir un bref résumé:

›

Les "valeurs des espèces migratrices et de leurs habitats" mentionnées dans l'Objectif 2 de la SPMS figurent-elles actuellement dans d'autres processus nationaux de notification dans votre pays ?

Please select only one option

☑ Oui
☐ Non

Veuillez fournir un bref résumé:

› Le Cameroun est signataire de la Convention de Ramsar, dont les termes sont pris en compte dans le cadre des projets susceptibles d'impacter les zones humides, considérées comme habitats des oiseaux d'eau migratrices.

Décrivez les principaux engagements (le cas échéant) des organisations non gouvernementales et/ou de la société civile dans la conservation des espèces migratrices dans votre pays.

›

Décrivez les principaux engagements (le cas échéant) du secteur privé dans la conservation des espèces migratrices dans votre pays.

›

VII. Gouvernance, cohérence, politique et législative

(SPMS Objectif 3: Les dispositions et les accords de gouvernance nationaux, régionaux et internationaux ayant un impact sur les espèces migratrices et leurs systèmes migratoires ont été substantiellement améliorés, de sorte que les processus de politique générale, législatifs et de mise en oeuvre pertinents soient plus cohérents, responsables, transparents, participatifs, équitables et inclusifs.)

Y a-t-il eu des arrangements de gouvernance affectant les espèces migratrices et leurs systèmes migratoires dans votre pays, ou auxquels votre pays participe, qui se sont améliorés au cours de la période considérée ?

Please select only one option

☐ Oui
☐ Non, mais il est possible de le faire
☑ Non, parce que les arrangements en place satisfont déjà à tous les points de l'Objectif 3.

Veuillez fournir un bref résumé:

›

Dans quelle mesure ces améliorations ont-elles contribué à atteindre l'Objectif 3 du Plan stratégique pour les espèces migratrices ? (voir texte ci-dessus) ? Cochez une case

Please select only one option

☐ 1. contribution minimale
☐ 2. Contribution partielle
☐ 3. Bonne contribution
☐ 4. Contribution majeure
☐ Inconnu

Veuillez décrire brièvement comment cette évaluation a été faite

›

Existe-t-il dans votre pays un comité ou autre arrangement de liaison entre divers secteurs ou groupes au niveau national ou territorial qui s'occupe des questions de mise en œuvre de la CMS ?

Conseil : Il n'existe pas de modèle fixe pour ce que ces arrangements peuvent inclure, et c'est à chaque Partie Contractante de décider ce qui l'arrange le mieux dans ses propres circonstances. Des exemples peuvent inclure un groupe de pilotage avec des représentations d'autorités d'administration territoriale, un comité de coordination qui inclut le département du gouvernement en charge (ex. environnement) et travaillant avec d'autres départements (ex. agriculture, industrie) ; un forum qui réunit des gouvernements et des ONG ; un groupe de liaison qui relie les intérêts du secteur commerce et du secteur privé ; un forum d'acteurs avec des représentants de communités indigènes et locales ; une équipe de coordination qui réunit les Point Focaux Nationaux pour chacune des EM concernant la biodiversité dans lesquelles le pays est une Partie (voir aussi question VII.3) ; ou autres mécanismes pertinents.
Ces mécanismes peuvent se concentrer spécifiquement sur des thématiques des espèces migratrices, ou bien elles peuvent aborder la mise en œuvre de la CMS conjointement a des processus associés, comme la coordination NBSAP, le Comité National Ramsar, etc.
Le Manuel pour les Points Focaux Nationaux pour la CMS (https://www.cms.int/sites/default/files/basic_page_documents/Internet_english_09012014.pdf) et ses instruments peut s'avérer utile pour donner plus de contexte à ceci.

Please select only one option

☐ Oui
☑ Non

Veuillez fournir un bref résumé:

›

La collaboration entre les points focaux de la CMS et d'autres conventions pertinentes a-t-elle lieu dans votre pays pour développer les approches coordonnées et synergiques décrites aux paragraphes 23-25 de la Résolution 11.10 (Rév. COP12) de la COP de la CMS ? (Synergies Et Partenariats) ?

Please select only one option

☐ Oui
☑ Non

Veuillez fournir un bref résumé:

›

Votre pays ou toute subdivision juridictionnelle de votre pays a-t-il adopté une législation, des politiques ou des plans d'action qui encouragent la participation communautaire à la conservation des espèces inscrites

à la CMS ?
Please select only one option
☐ Oui
☑ Non

Si oui, veuillez indiquer la législation, les politiques et le plan d'action concernés:
›

VIII. Incitations

(SPMS Objectif 4: Les incitations incluant des subventions, néfastes pour les espèces migratrices et/ou leurs habitats sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les incidences défavorables ; et des incitations positives en faveur de la conservation des espèces migratrices et de leurs habitats sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible avec les engagements au titre de la CMS et les autres obligations et engagements internationaux et régionaux en vigueur.)

Y a-t-il eu élimination, suppression progressive ou réforme des incitations nuisibles dans votre pays, ce qui a entraîné des avantages pour les espèces migratrices ?

Please select only one option

☐ Oui
☐ En partie / dans certaines aires
☑ Non, mais il est possible de le faire
☐ Non, parce qu'il n'existe pas de telles incitations.

Veuillez indiquer quelles mesures ont été mises en œuvre et dans quels délais.

›

Veuillez indiquer quelles mesures ont été mises en œuvre et dans quels délais.

›

Y a-t-il eu développement et/ou application d'incitations positives dans votre pays qui se sont traduites par des avantages pour les espèces migratrices ?

Please select only one option

☐ Oui
☐ En partie / dans certaines aires
☑ Non, mais il est possible de le faire
☐ Non, parce qu'il n'y a aucune possibilité de le faire

Veuillez indiquer quelles mesures ont été mises en œuvre et dans quels délais.

›

Veuillez indiquer quelles mesures ont été mises en œuvre et dans quels délais

›

IX. Production et consommation durables

(SPMS Objectif 5: Les gouvernements, les secteurs clés et les parties prenantes à tous les niveaux ont pris des mesures ou ont mis en oeuvre des plans pour une production et une consommation durables, en maintenant les incidences de l'utilisation des ressources naturelles, y compris des habitats, dans des limites écologiques sûres, afin de soutenir un état de conservation favorable des espèces migratrices et de maintenir la qualité, l'intégrité, la résilience et la connectivité écologique de leurs habitats et de leurs voies de migration.)

Au cours de la période considérée, votre pays a-t-il mis en œuvre des plans ou pris d'autres mesures concernant la production et la consommation durables qui contribuent à l'atteinte des résultats définis dans l'Objectif 5 du SPMS ?

Please select only one option

☐ Oui
☑ En cours d'élaboration / prévu
☐ Non

Veuillez décrire les mesures qui ont été planifiées, élaborées ou mises en œuvre
›

Veuillez décrire les éléments de preuve qui montrent que les résultats escomptés de ces mesures sont en train d'être atteints.
›

Veuillez décrire les mesures qui ont été planifiées, élaborées ou mises en œuvre
›

Veuillez décrire les éléments de preuve qui montrent que les résultats escomptés de ces mesures sont en train d'être atteints.
›

Qu'est-ce qui empêche le progrès ?
›

X. Menaces et pressions affectant les espèces migratrices, y compris les obstacles à la migration

(SPMS Objectifs 6+7: La pêche et la chasse n’ont aucun effet néfaste direct ou indirect important sur les espèces migratrices, leurs habitats ou leur voies de migration, et les incidences de la pêche et de la chasse restent dans des limites écologiques sûres; Les multiples pressions d’origine anthropique ont été réduites à des niveaux non préjudiciables pour la conservation des espèces migratrices ou pour le fonctionnement, l’intégrité, la connectivité écologique et la résilience de leurs habitats.)

Lesquelles des pressions suivantes sur les espèces migratrices ou leurs habitats ont un impact négatif dans votre pays sur les espèces migratrices inscrites aux Annexes de la CMS ?

CONSEIL :
Cette question vous demande d'identifier les pressions importantes dont on sait de manière fiable qu'elles ont un impact négatif réel sur les espèces migratrices inscrites à la CMS aujourd’hui. Veuillez éviter d'inclure des informations spéculatives sur des pressions qui peuvent être potentiellement préoccupantes mais dont les effets n'ont pas encore été démontrés.
Veuillez noter que, conformément aux termes de la Convention, "dans votre pays" peut, dans certaines circonstances, inclure des zones en dehors des limites juridictionnelles nationales où les activités de tout navire battant votre pavillon sont impliquées.

Abattage et Prélèvement directs

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	**Gravité relative globale de l'impact** **1 = grave** **2 = modéré** **3 = faible**
Chasse illégale		
Chasse légale	Lion, Cobe de Buffon	3
Autres activités de récolte et de pêche		
Commerce Illégal		
Empoisonnement délibéré		

Prises accidentelles

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	**Gravité relative globale de l'impact** **1 = grave** **2 = modéré** **3 = faible**
Prises accidentelles		

Collisions et électrocution

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	**Gravité relative globale de l'impact** **1 = grave** **2 = modéré** **3 = faible**
Électrocution		
Éoliennes		
Autres collisions		

Autre mortalité

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Prédation		
Maladie		
Empoisonnement accidentel/indirect		
Événements d'échouage inexpliqués		

Espèces exotiques et/ou invasives

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Espèces exotiques et/ou invasives		

Perturbation et dérangement

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Perturbation		
Pollution lumineuse		
Bruit sous-marin		

Destruction/dégradation de l'habitat

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Perte/destruction de l'habitat (y compris la déforestation)	Gazelle à front roux Grande outarde Chimpanzé, Leopard	2
Dégradation de l'habitat		2
Exploration/extraction minière		2
Utilisation non durable des terres et des ressources		3
Urbanisation		
Débris marins (y compris les matières plastiques)		
Autre pollution		
Trop/trop peu d'eau		
Feu		
Obstacles physiques		

Changement climatique

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Changement climatique		

Niveaux de connaissance, de sensibilisation, de législation, de gestion, etc.

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Manque de connaissances	Giraffe, Lion, Grande outarde	2
Législation inadéquate		
Application inadéquate de la législation		
Gestion transfrontalière inadéquate		

Autre (veuillez préciser)

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible

Quels sont les progrès les plus importants qui ont été réalisés depuis le rapport précédent pour contrer l'une ou l'autre des pressions identifiées ci-dessus ? (Identifier les pressions concernées).
›

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les pressions identifiées ci-dessus ? (Identifier les pressions concernées).
›

Avez-vous adopté une nouvelle législation ou d'autres mesures nationales au cours de la période considérée en réponse à l'Article III(4) (b) de la CMS ? (“Les Parties qui sont des Etats de l'aire de répartition d'une espèce migratrice figurant à l'Annexe I s'efforcent … de prévenir, d'éliminer, de compenser ou de minimiser, lorsque cela est approprié, les effets négatifs des activités ou des obstacles qui constituent une gêne sérieuse à la migration de ladite espèce ou qui rendent cette migration impossible”)?
Please select only one option
☐ Oui
☐ Non

Si oui, veuillez indiquer le titre ou toute autre référence (et la date) de la mesure concernée :
›

Veuillez ajouter tout autre commentaire sur l'application de dispositions spécifiques dans les résolutions pertinentes de la COP de la CMS, y compris par exemple :

Résolution 12.22 sur les Prises accessoires.
Résolution 12.14 sur les Impacts négatifs des bruits anthropiques sur les cétacés et d’autres espèces migratrices

Résolution 12.20 sur la Gestion des Débris Marins.
Résolution 7.3 (Rev. COP12) sur les Marées noires et espèces migratrices
Résolution 11.22 (Rev. COP12) sur la Capture de cétacés vivants dans leur milieu naturel à des fins commerciales (et la Décision 12.48).
Résolutions 7.5 (Rev. COP12)et 11.27 (Rev. COP12)sur les énergies renouvelables.
Résolution 7.4 and 10.11 sur les Lignes électriques et oiseaux migrateurs.
Résolution 11.15 (Rev. COP12) sur Prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs.
Résolution 11.16 (Rev. COP12) sur l'Abattage, prélèvement et commerce illégaux des oiseaux migrateurs (et la Décision 12.26).
Résolution 11.31 sur Combattre les délits et fautes contre la faune sauvage
Résolution 12.21 sur le Changement climatique et espèces migratrices (et la Décision 12.72).
Résolution 11.28 sur Les Espèces Exotiques Envahissantes.
Résolution 12.6 sur les Maladies de la Faune Sauvage et Espèces Migratrices.
Résolution 12.25 sur la Conservation des habitats intertidaux et autres habitats côtiers pour les espèces migratrices.
Résolution 10.2 sur des situations d'urgences de Conservation
Résolution 7.2 (Rev. COP12) sur l'Évaluation d'impact et espèces migratrices.
›

XI. État de conservation des espèces migratrices

(SPMS Objectif 8: L’état de conservation de toutes les espèces migratrices, et plus particulièrement des espèces menacées, s’est considérablement amélioré dans l’ensemble de leurs aires de répartition)

Quels changements majeurs (le cas échéant) dans l'état de conservation des espèces migratrices inscrites aux Annexes de la CMS (par exemple des changements aux catégories de la liste rouge nationale) ont été enregistrés dans votre pays au cours de la période de référence actuelle ?

Si plus de rangées sont nécessaires, merci de fournir un document excel détaillant une liste plus exhaustive des espèces.

CONSEIL :

L’« état de conservation » des espèces migratrices est défini dans l’Article I(1)(b) de la Convention comme "l’ensemble des influences qui, agissant sur cette espèce migratrice, peuvent affecter à long terme sa répartition et l’importance de sa population" ; et quatre conditions pour que l'état de conservation soit considéré comme "favorable" sont établies dans l'Article I(1)(c).

Cette question met l'accent sur les "changements majeurs" survenus au cours de la période couverte par le présent rapport. Des informations ne sont donc attendues ici que lorsque des changements de statut particulièrement notables se sont produits, tels que ceux qui pourraient être représentés par une reclassification du statut de menace de la Liste rouge nationale pour une espèce (ou sous-espèce, le cas échéant) donnée.

Veuillez également noter que l'on ne vous interroge que sur la situation dans votre pays. Les informations sur les tendances mondiales et les reclassifications mondiales de la Liste rouge, etc. seront communiquées à la CMS par d'autres moyens en dehors du processus de rapport national.

Mammifères terrestres (Chauves-Souris non compris):

	Comment aires	Référence de la source	Changement de statut (y compris la période concernée))	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)

Mammifères aquatiques:

	Comment aires	Référence de la source	Changement de statut (y compris la période concernée))	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)

Chauves-Souris:

	Comment aires	Référence de la source	Changement de statut (y compris la période concernée))	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)

Oiseaux

	Comment aires	Référence de la source	Changement de statut (y compris la période concernée))	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)

Reptiles

	Comment aires	Référence de la source	Changement de statut (y compris la période concernée))	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)

Poisson

	Comment aires	Référence de la source	Changement de statut (y compris la période concernée))	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)

Insectes

	Comment aires	Référence de la source	Changement de statut (y compris la période concernée))	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)

XII. Coopération pour conserver les systèmes migratoires

(SPMS Objectif 9 : L’ action et la coopération internationales et régionales entre les États pour assurer la conservation et la gestion efficace des espèces migratrices traduisent pleinement une approche fondée sur les systèmes migratoires, par laquelle tous les États qui partagent une responsabilité pour les espèces concernées entreprennent de telles actions d’une manière concertée.)

Au cours de la période de rapport actuelle, votre pays a-t-il initié ou participé à l'élaboration de propositions pour de nouveaux Accords de la CMS, y compris des Mémorandums d'Accord, afin de répondre aux besoins des espèces de l'Annexe II (suivant l'avis de la Résolution 12.8 de la COP) ?

Please select only one option

☐ Oui
☑ Non

Veuillez fournir un bref résumé:

›

Au cours de la période considérée, votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager les non-Parties à adhérer à la CMS et à ses Accords connexes ?

Please select only one option

☐ Oui
☑ Non

Veuillez préciser quels pays ont été contactés:

☐ Azerbaijan
☐ Bahamas
☐ Bahreïn
☐ Barbade
☐ Belize
☐ Bhoutan
☐ Botswana
☐
Brunéi Darussalam
☐ Cambodge
☐ Canada
☐ République Centrafricaine
☐ Chine
☐ Colombie
☐ Comores
☐
République Populaire Démocratique de Corée
☐ Dominique
☐ El Salvador
☐ Grenade
☐ Guatemala
☐ Guyane
☐ Haiti
☐ Islande
☐ Indonésie
☐ Jamaique
☐ Japon
☐ Kiribati
☐ Koweit
☐ République démocratique populaire du Laos
☐ Andorre
☐ Liban
☐ Lesotho
☐ Malawi
☐ Malaisie
☐ Maldives
☐ Îles Marshall
☐ Mexique
☐ Micronésie
☐ Myanmar
☐ Namibie
☐ Nauru

☐ Népal
☐ Nicaragua
☐ Niue
☐ Oman
☐ Papouasie Nouvelle Guinée
☐ Qatar
☐
République de Corée
☐ Fédération de Russie
☐ Saint-Christophe-et-Niévès
☐ Sainte-Lucie
☐ Saint-Vincent-et-les-Grenadines
☐ Saint Marin
☐ Sierra Leone
☐ Singapour
☐
Îles Salomon
☐
Soudan du Sud
☐ Soudan
☐ Suriname
☐
Thaïlande
☐ République démocratique du Timor oriental
☐ Tonga
☐ Turquie
☐
Turkménistan
☐ Tuvalu
☐ États-Unis d'Amérique
☐ Vanuatu
☐ État de la Cité du Vatican
☐ Venezuela
☐ République socialiste du Viêt Nam
☐ Zambie

Au cours de la période considérée, votre pays a-t-il participé à la mise en œuvre d'actions concertées au titre de la CMS (comme indiqué dans la Résolution 12.28 de la COP) pour répondre aux besoins des espèces migratrices concernées ?

(Voir liste des espèces dans l'Annexe 3 de la Résolution 12.28 www.cms.int/en/document/concerted-actions-1)
Please select only one option
☑ Oui
☐ Non

Veuillez décrire les résultats de ces actions obtenus à ce jour:
› le principal résultat obtenu est la stabilisation des populations d'éléphants.

D'autres mesures ont-elles été prises qui ont contribué à l'atteinte des résultats définis dans le Objectif 9 du Plan stratégique pour les espèces migratrices (entre les États pour assurer la conservation et la gestion efficace des espèces migratrices traduisent pleinement une approche fondée sur les systèmes migratoires, par laquelle tous les États qui partagent une responsabilité pour les espèces concernées entreprennent de telles actions d'une manière concertée) y compris par exemple (mais sans s'y limiter) des mesures pour mettre en œuvre la Résolution 12.11 (et la Décision 12.34) sur les voies de migration et la Résolution 12.17 (et la Décision 12.54) sur les baleines de l'Atlantique Sud ?
Please select only one option
☑ Oui
☐ Non

Veuillez fournir des détails:
› Dans le cadre de la coopération sous-régional, le Cameroun et le Tchad ont mis en œuvre le Programme de Conservation de la Biodiversité en Afrique Centrale-Sauvegarde des Eléphants d'Afrique Centrale (PCBAC-SEAC). Celui-ci a permis de stabiliser la population d'éléphants à travers des réalisations matérielles (acquisitions et constructions diverses) mais surtout l'élaboration de deux protocoles spécifiques (Accord de

coopération BSB Yamoussa entre le Cameroun et le Tchad et l’Accord tripartite de lutte anti-braconnage entre le Cameroun, le Tchad et la RCA.

XIII. Mesures de conservation par zone

(SPMS Objectif 10 : Tous les habitats et les sites essentiels pour les espèces migratrices sont recensés et font l'objet de mesures de conservation par zone, afin de maintenir leur qualité, intégrité, résilience et fonctionnement, conformément à l'application de l'Objectif 11 d'Aichi, étayées si nécessaire par une planification de l'utilisation des terres et une gestion des paysages respectueuses de l'environnement et à une échelle plus large.)

Des habitats et sites critiques pour les espèces migratrices ont-ils été identifiés (par exemple par un inventaire) dans votre pays ?

CONSEIL :
La CMS n'a pas de définition formelle de ce qui constitue un site ou un habitat « critique » pour les espèces migratrices, et dans ce contexte, c'est aux compilateurs de rapporter toute interprétation qui pourrait être utilisée au niveau national, ou à eux d'utiliser des avis d'experts informés.
Le Comité de session du Conseil scientifique examinera probablement cette question davantage à une date ultérieure. Entre-temps, quelques réflexions utiles sur la question peuvent être trouvées dans l'Examen stratégique des aspects des réseaux écologiques relatifs aux espèces migratrices" présenté à la COP11 (https://www.cms.int/en/document/strategic-review-aspects-ecological-networks-relating-migratory-species) et l'"Outil des réseaux de sites critiques" développé sous les auspices de l'AEWA et de la Convention Ramsar (http://wow.wetlands.org/informationflyway/criticalsitenetworktool/tabid/1349/language/en-US/Default.aspx).
Please select only one option
☐ Oui, entièrement
☐ En partie - dans une large mesure
☑ Partiellement - dans une mesure faible ou modérée
☐ Non

Quelles sont les principales lacunes et priorités à combler, s'il y a lieu, afin de parvenir à une identification complète des habitats et des sites essentiels pertinents pour atteindre le Objectif 10 du SPMS ?
›

La contribution du réseau d'aires protégées du pays à la conservation des espèces migratrices a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ?
Please select only one option
☐ Oui
☐ En partie / pour certaines aires
☑ En cours d'élaboration
☐ Non

Veuillez fournir un bref résumé:
›

Veuillez fournir un bref résumé:
›

Votre pays a-t-il adopté une nouvelle législation ou d'autres mesures nationales au cours de la période considérée en réponse à l'Article III(4) (a) de la CMS ("Les Parties qui sont des Etats de l'aire de répartition d'une espèce migratrice figurant à l'Annexe I s'efforcent: a) de conserver et, lorsque cela est possible et approprié, de restaurer ceux des habitats de ladite espèce qui sont importants pour écarter de cette espèce le danger d'extinction")?
Please select only one option
☑ Oui
☐ Non

Si oui, veuillez indiquer le titre ou toute autre référence (et la date) de la mesure concernée :
›

En ce qui concerne les aires protégées de votre pays qui sont importantes pour les espèces migratrices, des évaluations de l'efficacité de la gestion ont-elles été entreprises, pendant la période considérée ?
Please select only one option
☑ Oui
☐ En partie / pour certaines aires
☐ En cours d'élaboration
☐ Non

Veuillez fournir une référence et/ou résumer ce qui est couvert:

›

Au-delà des aires protégées, d'autres mesures de conservation efficaces basées sur les aires sont-elles mises en œuvre dans votre pays d'une manière qui bénéficie aux espèces migratrices ?

Please select only one option

☑ Oui
☐ Non

Veuillez décrire:

› les espèces protégées bénéficient du même statut de protection, indépendamment de l’endroit où elles se trouvent sur le territoire national.

Veuillez ajouter toute information particulière sur les mesures clés prises pour mettre en œuvre des dispositions spécifiques dans les résolutions pertinentes de la COP de la CMS, y compris par exemple :

Résolution 12.7 sur le Rôle des Réseaux Écologiques pour la Conservation des Espèces Migratrices.
Résolution 12.13 sur les Aires Importantes pour les Mammifères Marins (AIMM).
Résolution 12.24 sur Promouvoir les Réseaux D’aires Marines Protégées dans la Région de L’asean.
Résolution 12.25 sur la Conservation des Habitats Intertidaux et Autres Habitats Côtiers pour les Espèces Migratrices.
›

XIV. Services écosystémiques

(SPMS Objectif 11 : Les espèces migratrices et leurs habitats qui fournissent des services écosystémiques importants sont maintenus ou restaurés dans un état de conservation favorable, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.)

Une évaluation des services écosystémiques associés aux espèces migratrices (contribuant à l'accomplissement de l'objectif 11 du SPMS) a-t-elle été entreprise dans votre pays depuis l'adoption du SPMS en 2014 ?

Please select only one option

☐ Oui
☐ En partie/ En cours d'élaboration
☑ Non

Veuillez fournir un bref résumé (y compris les références des sources, le cas échéant):
›

Veuillez fournir un bref résumé (y compris les références des sources, le cas échéant):
›

XV. Sauvegarde de la diversité génétique

(SPMS Objectif 12 : La diversité génétique des populations sauvages d’espèces migratrices est sauvegardée, et des stratégies ont été élaborées et mises en oeuvre pour réduire au minimum l’érosion génétique.)

Des stratégies pertinentes pour les espèces migratrices sont-elles élaborées ou mises en œuvre pour minimiser l'érosion génétique de la biodiversité dans votre pays ?

Please select only one option

☑ Oui
☐ Non

Veuillez sélectionner les stratégies pertinentes:(cochez tout ce qui s'applique)

☐ Élevage en captivité
☐ Élevage en captivité et mise en liberté
☐ Recherche sur le typage génétique
☐ Les archives/ référentiels de matériel reproductif
☑ Other

› les plans de gestion de certaines espèces migratrices ont été élaborés et attendent d’être mis en oeuvre, et les financements sont recherchésen vue de leur mise en oeuvre.

XVI. Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodivserité

(SPMS Objectif 13: Des priorités pour une conservation et une gestion efficaces des espèces migratrices, de leurs habitats et des systèmes migratoires sont incluses dans l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité en faisant référence, le cas échéant, aux accords et plans d'action de la CMS et à leurs organes d'exécution.)

Les priorités en matière de conservation et de gestion des espèces migratrices, de leurs habitats et de leurs systèmes migratoires sont-elles explicitement prises en compte dans la stratégie ou le plan d'action national pour la biodiversité de votre pays ?

Please select only one option

☑ Oui

☐ Non

a. Veuillez fournir un lien vers la stratégie ou le plan d'action ou une pièce jointe à la stratégie ou au plan d'action.

›

b. Veuillez identifier les éléments du plan/stratégie qui sont particulièrement pertinents pour les espèces migratrices, et mettre en évidence toute référence spécifique aux instruments CMS/CMS

› Plan de gestion des éléphants et du lion.

c. Veuillez ajouter des commentaires sur la mise en œuvre de la stratégie ou du plan d'action concerné.

› Afin d'assurer la connectivité écologique entre les diverses aires protégées du Cameroun, il existe entre ces dernières, un vaste réseau de zones de chasse et d'Unité Forestières d'Aménagement, qui assurent un continium écologique et constituent de ce fait des couloirs de migration des espèces d'un parc national à un autre.

XVII. Connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales

(SPMS Objectif 14 : Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices et de leurs habitats et systèmes migratoires, ainsi que leur utilisation coutumière durable des ressources biologiques, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, avec la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales, contribuant ainsi à un état de conservation favorable des espèces migratrices et au maintien de la connectivité écologique et de la résilience de leurs habitats.)

Des mesures ont-elles été prises dans votre pays pour favoriser la prise en compte des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui sont pertinentes pour la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices, de leurs habitats et systèmes migratoires ?
Please select only one option
☑ Oui
☐ En partie / dans certaines aires
☐ Non
☐ Non applicable

Des mesures ont-elles été prises dans votre pays pour encourager la participation effective des communautés autochtones et locales à la conservation et à l'utilisation durable des espèces migratrices, de leurs habitats et de leurs systèmes migratoires ?
Please select only one option
☑ Oui
☐ En partie / dans certaines aires
☐ Non
☐ Non applicable

Si 'oui' ou 'en partie/ dans certaines aires' à l'une ou l'autre des deux questions précédentes, veuillez choisir les mesures qui ont été prises:
(cochez tout ce qui s'applique)
☐ Recherche et documentation
☑ Initiatives d'engagement
☑ Reconnaissance formelle des droits
☑ L'inclusion dans les mécanismes de gouvernance
☑ Stratégies et programmes de gestion qui intègrent les intérêts traditionnels et autochtones
☐ Other

›

Veuillez ajouter des commentaires sur la mise en œuvre des actions concernées.
› les populations autochtones, riveraines des Parc Nationaux des zones du sud-est Cameroun sont fortement impliquées à la fois dans la gouvernance (participative) et la définition des stratégies et programmes (Programme Jengi) pour la conservation des éléphants, dont elles sont fortement rattachées à travers leurs rites traditionnelles (le Jengi). Il existe des MdP avec les peuples autochtones dans le cadre du respect de leurs droits d'usage pour ce concerne les Parcs Nationaux de Campo Ma'an, Lobeke, Boumba Bek, NKi et la Réserve de Faune de Ngoila

Comment classeriez-vous les progrès accomplis depuis le précédent rapport dans votre pays pour atteindre l'objectif 14 du Plan stratégique pour les espèces migratrices (voir le texte ci-dessus) ?
Please select only one option
☐ 1. Peu ou pas de progrès
☐ 2. Quelques progrès, mais il reste encore du travail à faire
☑ 3. Avancées positives ont été réalisées
☐ 4. Objectif atteint en grande partie (les connaissances traditionnelles sont pleinement respectées et il y a la participation effective des communautés)

Veuillez ajouter des commentaires sur les progrès accomplis (le cas échéant).
› des avancées positives ont été réalisées, à la faveurs de valorisation des connaissances traditionnelles des populations autochtones et la reconnaissance des droits d'accès à la ressorces et à la participation des peuples minori.

XVIII. Connaissances, données et renforcement des capacités

(SPMS Objectif 15: Les bases scientifiques, l'information, la formation, la sensibilisation, la compréhension et les technologies concernant les espèces migratrices, leurs habitats et systèmes migratoires, leurs valeurs, leur fonctionnement, leur état et leurs tendances, ainsi que les conséquences de leur appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et efficacement appliquées.)

Au cours de la période considérée, quelles mesures prises dans votre pays ont contribué à la réalisation des résultats définis dans l'objectif 15 du Plan stratégique pour les espèces migratrices ? (voir texte ci-dessus et les réponses données dans la section V concernant l'Objectif 1 du SPMS sur la sensibilisation) (cochez tout ce qui s'applique)

☑ Campagnes d'éducation dans les écoles
☑ Campagnes de sensibilisation du public
☑ Renforcement des capacités
☑ Initiatives de partage des connaissances et des données
☐ Évaluations des capacités/analyses des lacunes
☐ Accords au niveau politique sur les priorités de recherche
☐ Autre (veuillez préciser):

›
☐ Aucune mesure n'a été prise

Veuillez décrire la contribution de ces mesures à l'atteinte des résultats définis dans l'objectif 15 :

Campagnes d'éducation dans les écoles

› la Réserve de Faune du Dja a mis en place, de concert avec les partenaires techniques du Ministère des Forêts et de la Faune, un vaste programme d'éducation environnementale intitulé « Le Bus ambulant », qui concerne l'ensemble des écoles primaires et secondaires des zones riveraines. C'est ainsi que les élèves de ces écoles ont pu, au cours de la période concernée par ce rapport, visité de nombreuses aires protégées et autres jardins zoologiques, en plus des enseignements reçus dans le cadre de leur cursus scolaire.

Campagnes de sensibilisation du public

› participation du Ministère des Forêts et de la Faune à toutes les éditions de la "Foire Promote" du Cameroun, dont la dernière édition s'est déroulée au mois de mars 2019. Cette foire offre l'occasion à l'administration en charge de la faune, de sensibiliser le public sur le patrimoine faunique national et les menaces qui pèse sur lui, avec un accent particulier sur les éléphants.

Renforcement des capacités

›

Initiatives de partage des connaissances et des données

›

Évaluations des capacités/analyses des lacunes

›

Accords au niveau politique sur les priorités de recherche

›

Autre

›

De quelle assistance (le cas échéant) votre pays a-t-il besoin pour se doter de capacités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations au titre de la CMS et des Résolutions pertinentes de la COP ?
(cochez tout ce qui s'applique)

☐ Soutien financier
☑ Assistance technique
☑ Éducation/formation/mentorat
☐ Développement d'autres compétences
☑ Fourniture d'équipement ou de materiel
☑ Échange d'informations et de savoir-faire
☑ Recherche et innovation
☐ Mobiliser l'effort bénévole (p. ex. la science citoyenne)
☐ Other

›

XIX. Mobilisation de ressources

(SPMS Objectif 16: La mobilisation de ressources adéquates de toutes provenances, destinées à une mise en oeuvre effective du Plan stratégique pour les espèces migratrices, a effectivement augmenté sensiblement.)

Au cours de la période considérée, votre pays a-t-il mis à disposition des ressources financières ou autres pour des activités de conservation bénéficiant spécifiquement aux espèces migratrices ?
☑ Oui, mises à disposition pour des activités dans le pays
☐ Oui, mises à disposition pour des activités dans un ou plusieurs autres pays
☐ Non

À quels objectifs particuliers du Plan stratégique pour les espèces migratrices cela a-t-il contribué ? (Indiquez tous ceux qui s'appliquent).
(Objectifs SPMS : www.cms.int/en/document/strategic-plan-migratory-species-2015-2023-4)
›

Veuillez indiquer si les niveaux globaux des ressources concernées sont identiques ou différents de ceux de la période précédente :
Please select only one option
☐ Augmentation
☐ Le même
☐ Diminution
☐ Inconnu

Au cours de la période considérée, votre pays a-t-il reçu des ressources financières ou autres pour des activités de conservation bénéficiant spécifiquement aux espèces migratrices ?
Please select only one option
☑ Oui
☐ Non

Veuillez sélectionner la (les) source(s) concernée(s) (cochez toutes celles qui s'appliquent):
☐ Banque multilatérale d'investissement
☐ Le Fonds pour l'environnement Mondial (FEM)
☑ Autre programme intergouvernemental
☐ Secteur privé
☐ Organisation(s) non gouvernementale(s)
☐ Gouvernements/agences gouvernementales de chaque pays
›
☐ Other
›

À quels objectifs particuliers du Plan stratégique pour les espèces migratrices cela a-t-il contribué ? (Indiquez tous ceux qui s'appliquent).
(Objectifs SPMS : www.cms.int/en/document/strategic-plan-migratory-species-2015-2023-4)
›

Quelles espèces migratrices ont bénéficié de ce soutien ?
›

Veuillez indiquer si les niveaux globaux des ressources concernées sont identiques ou différents de ceux de la période précédente :
Please select only one option
☑ Augmentation
☐ Le même
☐ Diminution
☐ Inconnu

Quelles sont les priorités les plus importantes en matière de mise en œuvre de la CMS qui nécessitent un soutien futur dans votre pays ? (veuillez indiquer au plus trois types d'activités spécifiques)
› 1- Cartographier les habitats de migration
2- Etablir une liste des espèces migratrices par habitat
3- Elaborer un protocole de suivi des espèces par habitat
4- Créer un site web dedié aux habitats de migration

Veuillez ajouter tout autre commentaire que vous souhaiteriez formuler sur la mise en œuvre des dispositions spécifiques de la résolution 10.25 (Rév. COP12) de la CdP sur le Renforcement De L'engagement Dans Le Fonds Pour L'environnement Mondial

›